

Monsieur REMY, rapporteur chargé des affaires culturelles, informe l'Assemblée qu'en vue de contribuer à la lutte contre le chômage et de satisfaire la demande croissante des Services culturels de tous ordres dans la Commune de LUDRES, il s'avère nécessaire de transformer l'emploi de commis à mi-temps par l'emploi de rédacteur à temps complet chargé de la gestion des activités socio-culturelles de la M.J.C. et de la Maison Emile Gallé.

Il expose à l'Assemblée que compte-tenu de l'importance du déploiement des activités culturelles sur la Commune, la difficulté de coordination de ces dernières, à la Maison Georges Brassens et à la Maison Emile Gallé, et la nécessité de renforcer le tissu culturel local, impliquent la création immédiate d'une poste de rédacteur à temps complet, chargé de tâches d'animation directe. Il dirigera et coordonnera l'exécution de l'ensemble des activités d'animation existantes.

Il rappelle à l'Assemblée qu'en raison de l'urgence du besoin, des crédits spéciaux ont été affectés au budget 1982 du Ministère de la Culture, afin d'aider financièrement à la création d'emplois de développement culturel. En cas de refus, le dossier sera réorienté vers l'aide à l'emploi d'initiative locale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de participer à la lutte contre le chômage et pour l'emploi, en transformant l'emploi de commis à mi-temps (non encore pourvu) en emploi de rédacteur à temps complet chargé de l'animation.

- demande à bénéficier rapidement de l'aide à la création d'emploi de développement culturel. En cas de refus éventuel, la demande sera orientée vers l'aide à l'emploi d'initiative locale.

- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 1982.